

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 95 du 14 février 1942

n° 95

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 février 1942

Numéro JO

n° 543 du 28/02/1942

Date du numéro

28 février 1942

### TEXTE INTÉGRAL

Le sous-brigadier de 1re classe des douanes Saïd ben Saïd ayant accompli au 1er février 1942. 31 ans et 6 mois de tous services dont 27 ans et 6 mois de services civils est licencié pour fin de service à compter du 1er février 1942. Il bénéficiera à compter du 1er février 1942 d'une allocation viagère de 2.000 francs l'an, payable dans les conditions tixées par l'arrê té du 6 octobre 1938 susvisé.